

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	08 octobre 2019	Séance du : 30 octobre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 38	
Présents : 27	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Eau et assainissement – Réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement Tranche 2 à Cabrières – Demandes de subventions

Monsieur REVEL informe les membres du Conseil communautaire que suite au transfert des compétences eau et assainissement, et en attente de la finalisation des schémas directeurs intercommunaux, la Communauté de communes du Clermontais souhaite réaliser les travaux prioritaires inscrits dans les documents de planification des communes.

La commune de Cabrières a finalisé son schéma directeur d'assainissement en 2013.

Le centre ancien du village dispose d'un réseau unitaire représentant 1 825 ml. Les eaux usées et les eaux pluviales sont reprises par une canalisation unique. Celle-ci est reliée à 2 déversoirs d'orage se rejetant dans la Boyne.

Les débits d'eaux claires parasites permanentes ont été estimés à 31 m³/j, soit 42% des débits moyens par temps secs.

Les eaux claires parasites ainsi collectées provoquent :

- Des rejets directs d'eaux usées non traitées au milieu naturel par le déversoir d'orage implanté sur le réseau d'assainissement ;

- Des perturbations du fonctionnement de la station d'épuration engendrant des départs de boues vers le milieu récepteur et une baisse du rendement épuratoire de cet ouvrage.

Le volume susceptible de surverser a été estimé à 856 m³/j pour une occurrence bimestrielle de 29 mm. La mise en séparatif des réseaux est ainsi une des priorités du schéma directeur. Par ailleurs, le réseau d'eau potable de la commune est vétuste.

En 2018, les réseaux d'eau potable de la commune présentaient un rendement de 47,7%. Dans l'optique de réduire les fuites et donc de limiter l'impact sur la ressource en eau potable, la Communauté de communes du Clermontais s'est engagée dans un plan d'actions visant à remplacer ou renforcer les réseaux les plus fuyards.

Par opportunité, le réseau d'eau potable sera donc réhabilité sur l'emprise du projet de mise en séparatif.

Monsieur REVEL rappelle que la Communauté de communes a engagé en 2019 une première tranche de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux d'eau potable.

Conformément aux préconisations du schéma directeur d'assainissement, elle souhaite poursuivre ces travaux sur 2 tranches successives en 2020 et 2021.

La tranche 2 correspond à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la réfection des réseaux d'eau potable de la rue du Mas de Gausseil et représente un linéaire de 185 ml.

Les travaux prévus permettraient :

- La création des ouvrages de collecte des eaux usées (canalisation principale et branchements) sur le secteur concerné,
- La conservation du réseau unitaire actuel qui sera transformé en réseau pluvial et qui collectera les eaux pluviales.

L'ensemble des réseaux sera posé en tranchée commune. Pour les secteurs concernés par ces travaux, le gain théorique attendu après la réalisation de travaux en termes de réduction de fuites serait de 2,2 m³/j, soit 803 m³/an.

Les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue du Mas de Gausseil sont estimés à **305 000 € HT**, répartis de la façon suivante :

- Réhabilitation réseau d'eau potable	134 423 € HT
- Réhabilitation réseau d'assainissement	170 577 € HT

Ce projet est inscrit au contrat signé entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Communauté de communes « Pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement » – période 2019–2021.

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'adopter les projets de travaux suivants à réaliser sur la commune de CABRIERES :
 - la réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 134 423 € HT
 - la réhabilitation du réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 170 577 € HT
- De s'engager à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc-Roussillon.

- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc-Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR), une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte les projets de travaux sur la commune de Cabrières tels que décrits ci-dessus,

S'ENGAGE à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon,

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc-Roussillon,

SOLLICITE auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR), une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a sun above. The seal is partially obscured by the signature.

Jean-Claude LACROIX